

# RFR

4, rue d'Enghien  
75010 Paris  
France  
tél: 33 (0)1 53 24 91 00  
fax: 33 (0)1 53 24 13 31  
e-mail: rfr@rfr.fr  
site web: <http://www.rfr.fr>

Maîtrise d'Ouvrage  
Communauté de l'Agglomération Creilloise  
24, rue de la Villageoise - BP 81  
60106 CREIL Cedex

## Passerelle sur l'Oise

### Evaluation des incidences – Natura 2000

#### Phase AVP

Indice 0

Novembre 2011

00	Novembre 2011	Etablissement initial du document
Indice	Date	Objet ou Modification

Maître d'ouvrage :	Communauté de l'Agglomération Creilloise
--------------------	--

RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Document n° <b>DLE-01</b>
-----------------	-------------------------	------------------------------

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
1.1 Identification du rapport, rédacteur	4
1.2 Demandeur	4
1.3 Concepteur de l'ouvrage	4
1.4 Formulaire d'évaluation simplifiée de la prefecture de région Picardie	4
<b>2. PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>5</b>
2.1 Situation du projet	5
2.1.1 Position de l'ouvrage	5
2.1.2 Sites Natura 2000 aux environs du projet	6
2.2 Description du projet de Passerelle	8
2.2.1 Passerelle	8
2.2.2 Rampe d'accès depuis la future place	9
2.2.3 Rampe d'accès depuis l'île	11
2.2.4 Servitudes et gabarits	12
2.3 Construction de l'ouvrage	12
2.3.1 Emprises temporaires de chantier	12
2.3.2 Phasage prévisionnel des travaux	13
2.3.3 Planning prévisionnel des travaux	15
<b>3. CONSEQUENCES DU POINT DE VUE DES SITES NATURA 2000</b>	<b>16</b>
3.1 Introduction	16
3.2 Site des Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	16
3.2.1 Nature du site des Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	16
3.2.2 Nature de la ZPS : Forêts Picardes: Massif des trois Forêts et Bois du Roi	18
3.2.3 Conclusion pour le SIC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » et la ZPS « Forêts Picardes: Massif des trois Forêts et Bois du Roi »	19

<b>3.3</b>	<b>Site des Coteaux de l'Oise autour de Creil</b>	<b>20</b>
3.3.1	Nature du site	20
3.3.2	Relation au projet	20
3.3.3	Conclusion pour le site des Coteaux de l'Oise autour de Creil	22
<b>3.4</b>	<b>Remarque au sujet des ZNIEFF situées à proximité</b>	<b>23</b>
3.4.1	Position des ZNIEFF	23
3.4.2	Espèces présentes dans la ZNIEFF	23
3.4.3	Mesures prises en compte par le projet	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>4.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>24</b>
<b>4.1</b>	<b>Natura 2000</b>	<b>24</b>
<b>4.2</b>	<b>ZNIEFF</b>	<b>24</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 IDENTIFICATION DU RAPPORT, REDACTEUR

Le présent document a pour objet l'**évaluation préliminaire des incidences du projet de passerelle sur l'Oise sur les zones Natura 2000** présentes à proximité.

Il présente le projet de passerelle, et l'évaluation de son incidence sur les zones Natura 2000 avoisinantes, en particulier sur les deux emprises de la zone Natura 2000 *FR2200379 - Coteaux de l'Oise autour de Creil* situées en amont et en aval.

Il est établi par RFR dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par la Communauté de l'Agglomération Creilloise:

- Jean-François BLASSEL, RFR, Directeur de projet, superviseur du rapport,
- Raphaël ROYER DE VERICOURT, RFR, Ingénieur chef de projet, rédacteur.

### 1.2 DEMANDEUR

Communauté de l'Agglomération Creilloise  
24, rue de la Villageoise - BP 81  
60106 CREIL Cedex

Contact :  
Hervé COUDIERE, Directeur Général des Services Techniques  
Arnaud PREIONI, Responsable du service rénovation urbaine

### 1.3 CONCEPTEUR DE L'OUVRAGE

La conception, les études et la maîtrise d'œuvre de la passerelle sont assurées par le bureau d'études RFR :

RFR  
4 rue d'Enghien  
75010 PARIS  
+33 1 53 24 91 00

Contact :  
Jean-François BLASSEL, Directeur de projet  
Raphaël ROYER DE VERICOURT, Ingénieur chef de projet

### 1.4 FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DE LA PREFECTURE DE REGION PICARDIE

Le site Internet de la DDT de l'Oise propose un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, édité par la préfecture de région Picardie. L'ensemble des points présents dans ce formulaire ont été traités dans le présent document.

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>4</b> / 24
-------------------	-------------------------	---------------------

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1 SITUATION DU PROJET

#### 2.1.1 Position de l'ouvrage

La future passerelle franchira l'Oise sur la commune de Creil (60) :



Plan de localisation du futur ouvrage

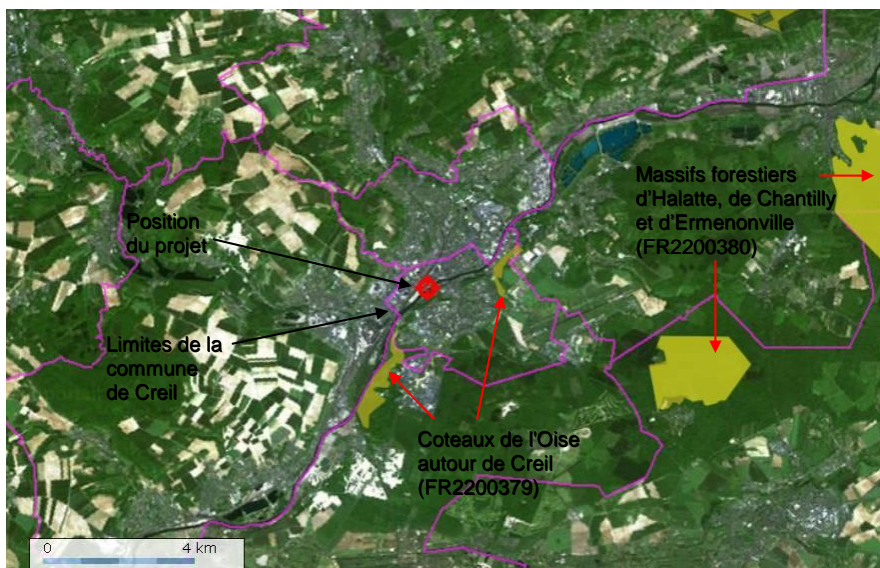


Photo de l'existant avec position du futur ouvrage

## 2.1.2 Sites Natura 2000 aux environs du projet

**Le projet ne se situe pas sur l'emprise d'un site Natura 2000.**

Le positionnement des sites Natura 2000 à moins de 10km est présenté ci-dessous :



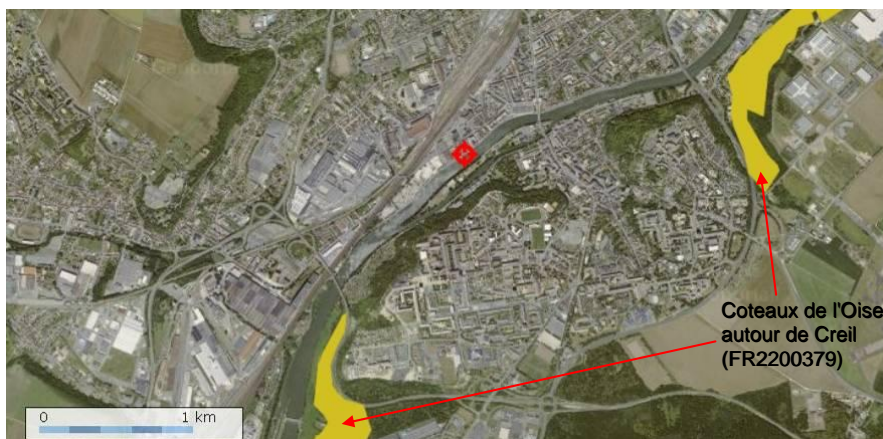
Localisation de la passerelle et sites Natura 2000 environnant - source : Géoportail

Les emprises du site MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE (FR2200380) se situent à une distance de 6km minimum environ.

De plus on note que sur la même emprise que le site SIC précédent se situe la ZPS : FORETS PICARDES: MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI (FR2212005) ; cette dernière suit les mêmes contours que le SIC.

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: 6/ 24
-------------------	-------------------------	-------------

Le site COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL (FR2200379) est situé plus à proximité du projet : une emprise du site se situe en amont de Creil, à une distance de 1.7km du futur ouvrage ; une seconde se situe en aval à une distance de 1.1km



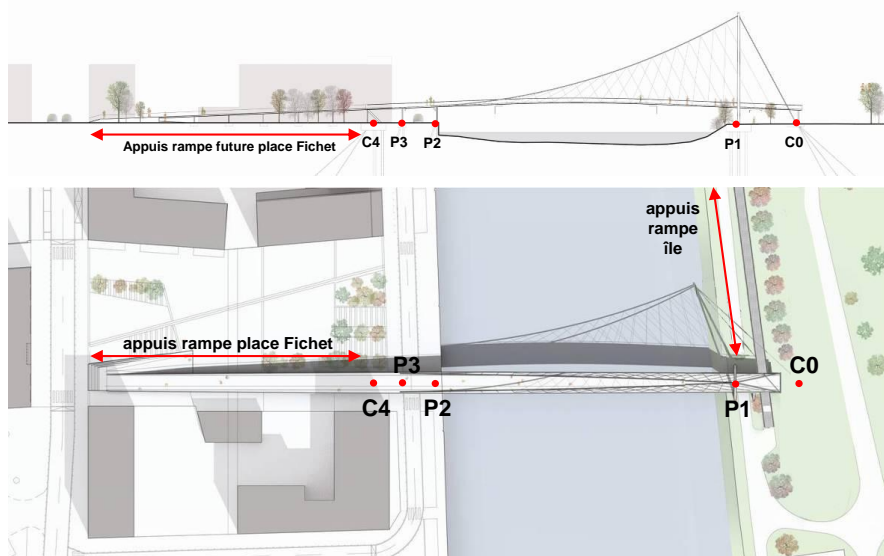
Passerelle et site Natura 2000 des Coteaux de l'Oise - source : Géoportail

## 2.2 DESCRIPTION DU PROJET DE PASSERELLE

### 2.2.1 Passerelle

La passerelle est formée d'un ouvrage suspendu. L'ouvrage comporte deux travées inégales. La travée principale franchit l'Oise avec une portée de 80 mètres entre les piles P1 et P2 ; la seconde travée de 16 mètres relie la culée C0 et P1 sur la rive gauche. Deux petites travées d'approche de 8 mètres sur la rive droite complètent le tablier entre P2 et la culée C4. Les rampes d'accès sur la place Fichet et sur l'île constituent des structures indépendantes

**Tous les des appuis de l'ouvrage se situent hors du lit mineur de l'Oise.**



*La passerelle et ses rampes d'accès*

La passerelle est suspendue à une paire de câbles de suspension en avant et une paire en l'arrière. Ces câbles s'ancrent au sol de part et d'autre de l'Oise dans les culées C0 et C4 ; ils se tendent sur le sommet du pylône P1, haut de 28m, constitué de deux mâts métalliques se rejoignant en tête pour former un « V » inversé.

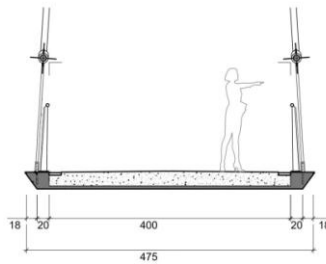
© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>8</b> / 24
-------------------	-------------------------	---------------------





*Vue de la passerelle*

Les poteaux P2 et P3 apportent un soutien intermédiaire au tirant. Un réseau de suspentes croisées est fixé sur les câbles de suspension principaux, et descend jusqu'au tablier qu'il supporte. Ce tablier en béton armé est large de 4.75m, avec une largeur utile de 4.00m.



*Coupe du tablier de la passerelle*

### 2.2.2 Rampe d'accès depuis la future place

L'accès à la passerelle s'effectue par une rampe d'accès perpendiculaire à la rivière de largeur utile 4.0m, depuis une place bordée de constructions aménagée dans le cadre de la ZAC Multi-sites de Gournay-les-Usines (secteur OA6-7) à la place d'anciens hangars industriels.

La ZAC de Gournay-les-Usines a déjà fait l'objet d'une enquête publique (avis favorable du Commissaire enquêteur assorti de recommandations) et d'une étude d'impact. Le projet de Gournay-les-Usines a été déclaré d'utilité publique par le Préfet de l'Oise (arrêtés du 26 mai 2011 et du 7 juin 2011).

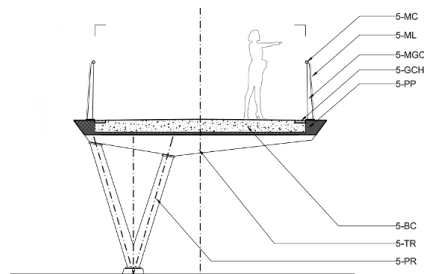
La construction de la passerelle est distincte de l'opération de la ZAC, qui a néanmoins pris en compte sa présence, et pour laquelle une coordination a été assurée.

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: 9/ 24
-------------------	-------------------------	-------------



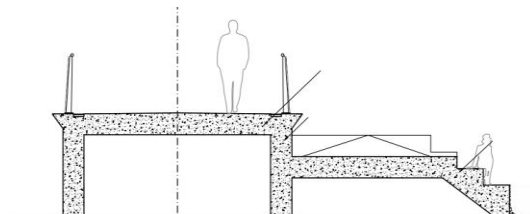
La rampe présente deux parties de type distinct :

- dans les parties où le tablier est situé à plus de 1.70m du sol, c'est-à-dire sur les 50 premiers mètres du côté du fleuve, la rampe est constituée d'un tablier en béton préfabriqué reposant sur des traverses et poteaux en acier (files 01 à F1).



*Coupe de la rampe, partie en superstructure*

- dans les parties où le tablier est situé à moins de 1.70m du sol (sur une longueur de 25m environ côté rue) l'espace inférieur est fermé et la rampe constitue un « podium » : la structure est formée de murs de refend longitudinaux portant la dalle du tablier.

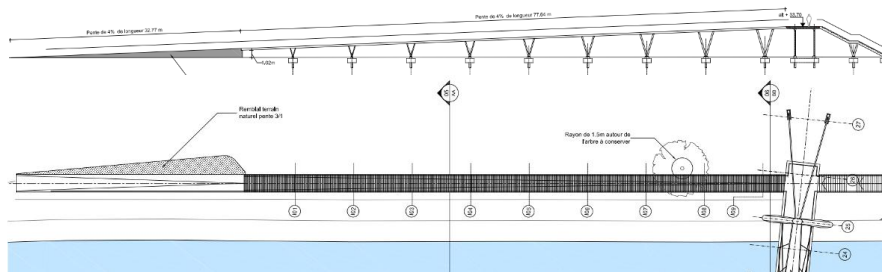


*Coupe de la rampe, partie en « podium »*

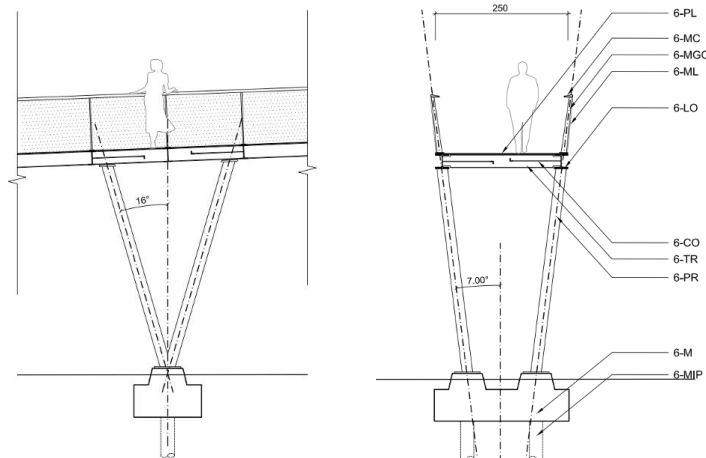
### 2.2.3 Rampe d'accès depuis l'île

L'accès à la passerelle s'effectue également par une rampe d'accès de largeur utile 2.50m. L'île sera réaménagée dans le cadre d'une opération paysagère menée par la Ville de Creil. La construction de la passerelle est distincte de l'opération de réaménagement de l'île, qui a néanmoins pris en compte sa présence, et pour laquelle une coordination a été assurée.

La rampe d'accès côté île est parallèle au cours d'eau, et consiste également en un tablier supporté par des poteaux ponctuels sur la plupart de sa longueur (80m). Arrivée à un mètre au dessus du sol, la structure métallique s'achève et laisse place sur environ 30m à un remblai de terre.



Rampe d'accès à la passerelle sur l'île



Elévation et Coupe de la rampe sur l'île

## 2.2.4 Servitudes et gabarits

La passerelle et ses rampes respectent les servitudes et gabarits suivants liées à l'Oise :

- Sur le Quai d'Aval côté ville, servitude de halage VNF de 7.80m de largeur, hauteur h=3.50m
- Sur l'île Saint Maurice, servitude de marchepied VNF de 3.25m de largeur, hauteur h=3.50m
- Au dessus du fleuve, respect du gabarit fluvial :
  - ligne d'eau de référence (LER) : 27,11 m NGF,
  - retenue normale (RN) : 26,71 m NGF,
  - hauteur libre : 7 m par rapport à la LER,
  - mouillage : 4 m par rapport à la RN,
  - ouverture minimale : 42 m (ou 2 x 25m)

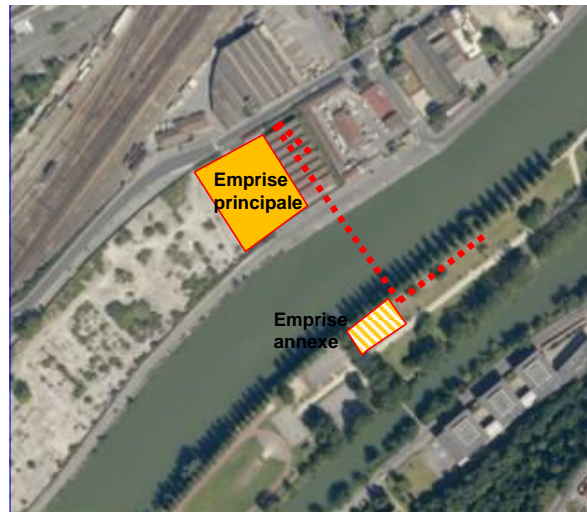
soit un gabarit culminant à 34.11m NGF sur une largeur de 42m (source : VNF)

## 2.3 CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE

### 2.3.1 Emprises temporaires de chantier

L'emprise de chantier principale sera située au nord de l'ouvrage, vraisemblablement sur le site de la future place Fichet, ou sur le site « Vieille Montagne » en friche attenant. Une emprise annexe pourrait éventuellement être installée sur l'île Saint Maurice, pour les travaux relatifs à la rampe en l'île.

L'ordre de grandeur de taille des emprises temporaires de chantier sera de 2500m<sup>2</sup> pour l'emprise principale et 1000m<sup>2</sup> pour l'emprise annexe.

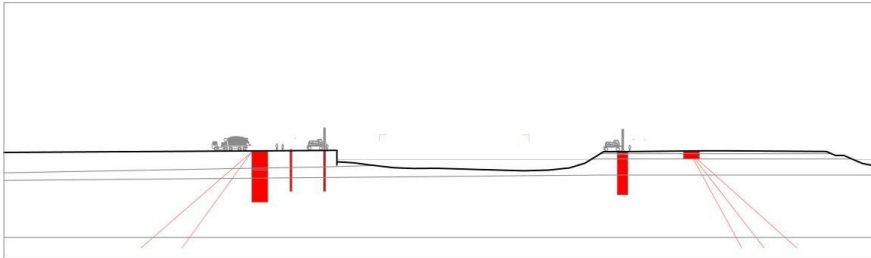


*Hypothèses de positionnement des emprises principale et annexe de chantier*

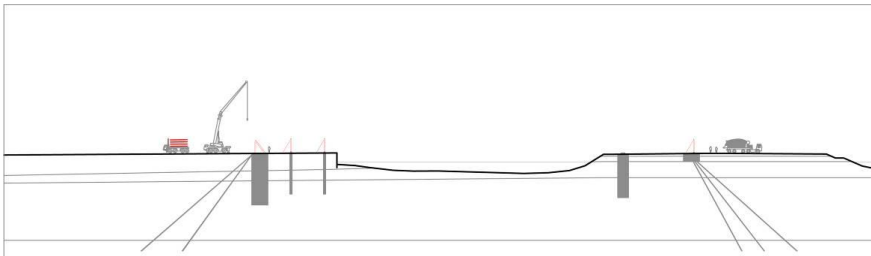
**Commentaire [h1]:** Cette image est à remplacer ici et peut-être ailleurs. Les emprises ont été revues.

### 2.3.2 Phasage prévisionnel des travaux

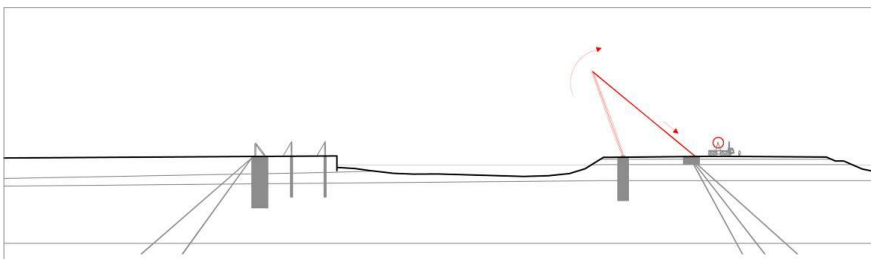
Le phasage prévisionnel des travaux évite à la fois la réalisation d'ouvrages dans le lit mineur du fleuve, et l'interruption du trafic fluvial.



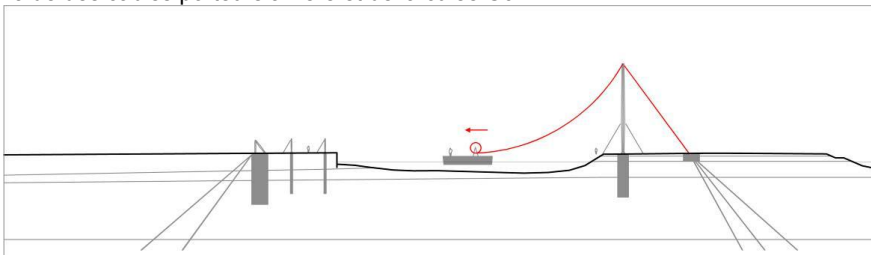
**Etape 1 :** Construction des fondations profondes de la passerelle sur les deux rives.



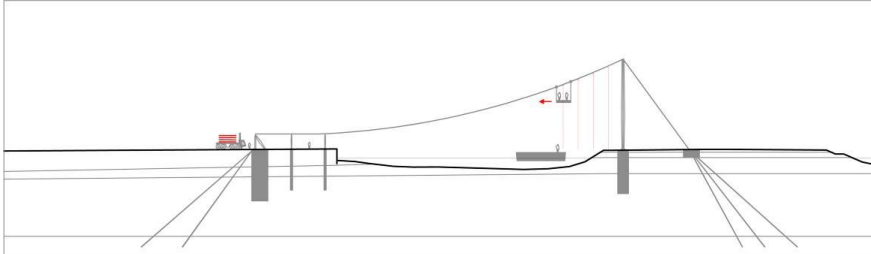
**Etape 2 :** Achèvement des fondations de la passerelle, érection des appuis métalliques sur P2, P3, C4.



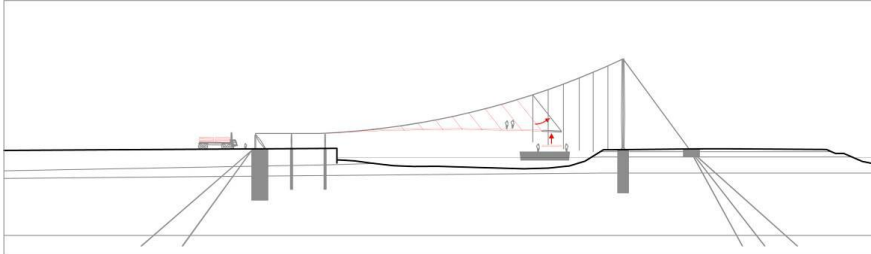
**Etape 3 :** Approvisionnement et assemblage du pylône sur la rive gauche, érection à l'aide des câbles porteurs arrière et de la culée C0.



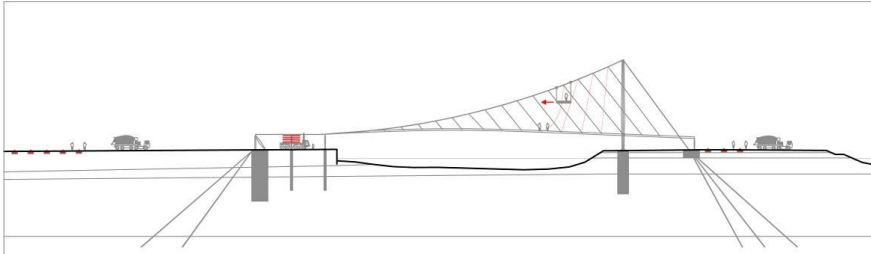
**Etape 4 :** Mise en place des câbles porteurs avant par traversée de l'Oise ; connexion à la culée C4.



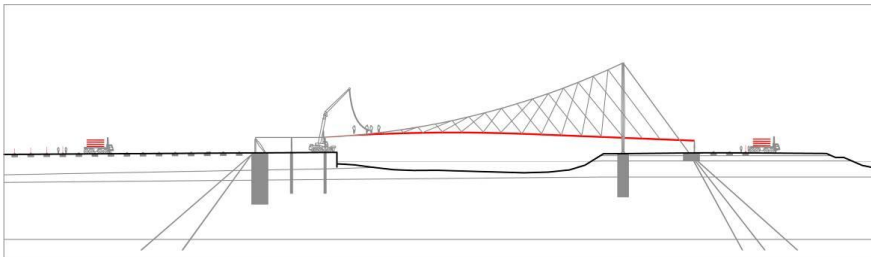
**Etape 5 :** Mise en place par nacelle de la première partie des suspentes sur les câbles porteurs.



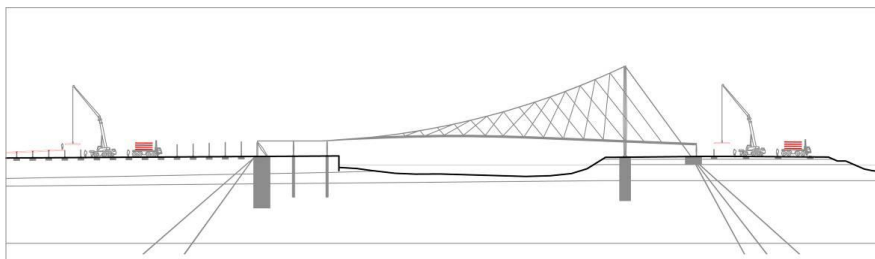
**Etape 6 :** Approvisionnement des éléments de béton préfabriqué ; mise en place par la rivière, de la rive droite vers la rive gauche. Les modules préfabriqués sont levés en place et fixés aux suspentes en attente d'une part, et aux éléments déjà en place d'autre part.



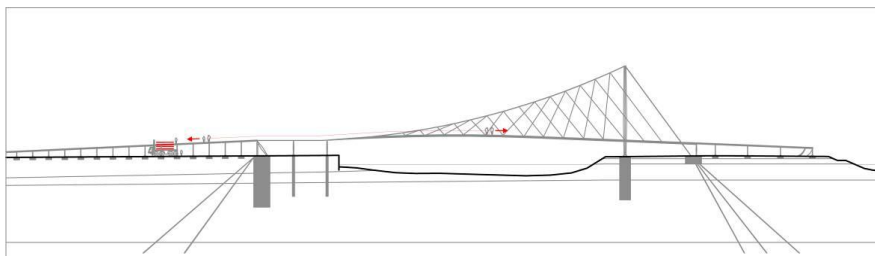
**Etape 7 :** Mise en place par nacelle des suspentes restantes. Mise en place sur les rives des fondations des rampes d'accès.



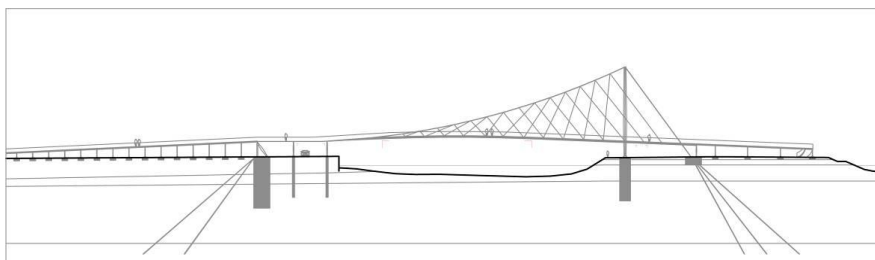
**Etape 8 :** Coulage en place du béton complétant le tablier ; les éléments préfabriqués forment le coffrage. Mise en place sur les rives des appuis métalliques des rampes.



**Etape 9** : Mise en place sur les rives des éléments préfabriqués de tablier de rampe, et clavage.



**Etape 10** : Approvisionnement et mise en place du garde corps et des luminaires sur toute la longueur de l'ouvrage.



**Etape 11** : Essais statiques et dynamique, puis ouverture au public.

### 2.3.3 Planning prévisionnel des travaux

La durée prévue pour les travaux décrits ci-dessus est de 18 mois.

A ce stade, le démarrage des travaux est prévu au mois de septembre 2012 (fin des travaux en décembre 2013).

## 3. CONSEQUENCES DU POINT DE VUE DES SITES NATURA 2000

### 3.1 INTRODUCTION

Le projet de passerelle sur l'Oise est à proximité de sites Natura 2000. Selon le site du ministère du développement durable :

*L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 (...)*

*L'évaluation des incidences cible uniquement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. Elle diffère des autres évaluations environnementales, les études d'impact par exemple, où toutes les composantes de l'environnement sont prises en compte : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), air, eau, sol... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. (...)*

*L'évaluation a pour objectif de déterminer si le projet aura un **impact significatif** sur ces habitats ou espèces. Plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.*

*La première phase consiste en un pré-diagnostic de la situation (**l'évaluation préliminaire**) qui détermine s'il faut ou non poursuivre l'étude. A ce stade, une analyse détaillée des habitats et des espèces présents ne s'impose pas (réalisation d'inventaires ou de prospections de terrain). Si le pré diagnostic conclut à l'absence d'impact sur le ou les sites Natura 2000, un dossier simplifié suffit. Pour sa réalisation, le recours à un bureau d'études n'est pas nécessaire.*

Une **évaluation préliminaire de l'impact du projet sur les sites identifiés** à proximité au §2.1.2 est donc réalisée dans les paragraphes ci-dessous.

### 3.2 SITE DES MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE

#### 3.2.1 Nature du site des Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville

Informations sur le site des Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville FR2200380, d'après le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

**Caractéristiques du site :** *Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de "Massif des Trois Forêts". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et periforestiers sur substrats variés. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux Éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens (une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures à des*

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>16</b> / 24
-------------------	-------------------------	----------------------



*mouvements d'origine Éolien. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel Carex arenaria a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieurs sont aujourd'hui fixés par des enrésinements massifs, mais il est possible de retrouver les conditions dynamiques de mobilité des arènes dans le parc d'attraction de la Mer de Sable ou en miniature dans quelques zones Érodées.*

*L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies à sphaignes et Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'Étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...*

*L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc Naturel régional en 2004 et un classement en ZPS sur la majeure partie du site.*

**Qualité et importance :** *Les intérêts spécifiques sont en conséquence Également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espaces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme Carex reichenbachii, Potamogeton alpinus), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :*

*\* floristiques : 20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;*

*\* entomologique : nombreux insectes menacés dont Lycaena dispar, inscrit aux annexes II et IV ;*

*\* mammalogique : notamment population de petits carnivores, chauves-souris (Petit rhinolophe),...*

*Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à junipérais, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins,...*

**Vulnérabilité :** *L'État de conservation des ensembles forestiers proprement dits et des ensembles prairiaux proposés pour l'extension du site au profit des habitats de l'Agriçon de Mercure reste relativement satisfaisant.*

*Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique, diverses eutrophisations et des prélèvements souvent massifs de plantes (jonquille notamment). Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'Évolution des techniques de gestion.*

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>17</b> / 24
-------------------	-------------------------	----------------------

### 3.2.2 Nature de la ZPS : Forêts Picardes: Massif des trois Forêts et Bois du Roi

Informations sur la ZPS : Forêts Picardes: Massif des Trois Forêts et Bois du Roi FR2212005, d'après le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

**Caractéristiques du site :** *Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.*

*L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides, enfin par la mosaïque extra et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...*

*L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.*

**Qualité et importance** *Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).*

*Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.*

**Vulnérabilité** *L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant.*

*Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.*

Ces informations et surtout les critères de vulnérabilité recoupent grandement ceux du site des Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (FR2200380) dont la ZPS épouse le tracé.

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>18</b> / 24
-------------------	-------------------------	----------------------

### **3.2.3 Conclusion pour le SIC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » et la ZPS « Forêts Picardes: Massif des trois Forêts et Bois du Roi »**

Comme mis en évidence dans le paragraphe §2.1.2, les emprises du site MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE (FR2200380) et de la ZPS : FORETS PICARDES: MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI (FR2212005) se situent à une distance de 6km minimum du projet de passerelle sur l'Oise.

De ce fait, il ne saurait constituer une menace pour les habitats du site ou les espèces qui y sont présentes (flore, entomologie, mammologie, ornithologie).

L'ouvrage n'a non pas d'impact non plus sur les critères identifiés de vulnérabilité du site (pression humaine, pertes d'espaces, fragmentation, prélèvements de plantes).

En conclusion, de part sa nature et son éloignement, le projet de passerelle n'a donc manifestement **pas d'impact significatif sur les sites** :

- SIC : Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville,
- ZPS : Forêts Picardes: Massif des Trois Forêts et Bois du Roi

### 3.3 SITE DES COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL

#### 3.3.1 Nature du site

Informations sur le site des Coteaux de l'Oise autour de Creil (FR2200379) d'après le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

**Caractéristiques du site** Coteaux de la vallée de l'Oise de Toutevoie à Verneuil-en-Halatte, en situations géomorphologiques (versants abrupts sur calcaires lutétiens) et mésoclimatiques exceptionnelles et relictuelles développant une série submontagnarde semi-thermophile du Cephalanthero-Fagion sylvaticae originale (type "Oise-Creil") riche en Buis (*Buxus sempervirens*) avec pelouses du *Seslerio caeruleae*-*Mesobromenion erecti* à *Dianthus carthusianorum* (type endémique de la vallée de l'Oise), fourré pionnier à *Buxus sempervirens* et *Prunus mahaleb* (*Berberidion vulgaris*), tiliaie-acéraie thermo-submontagnarde à Buis et If (*Tilion platyphylli* type "Oise-Creil") sur pentes abruptes éboulées.. L'ensemble de ces habitats inscrits à la directive constituent un ensemble unique, irremplaçable et de très grande valeur patrimoniale. Les paysages végétaux sont également très originaux pour les régions de plaine : fourrés de Buis où cet arbuste montre une vitalité exceptionnelle, gradins de *Seslerie* typique des pelouses de montagne).

**Qualité et importance** L'intérêt floristique est parallèlement remarquable (diversité floristique du cortège submontagnard, deux espèces protégées, nombreuses espèces menacées).

**Vulnérabilité** L'état de conservation du site est médiocre, en raison de la proximité de l'urbanisation qui grignote peu à peu les espaces du système submontagnard. De plus, les conséquences d'une eutrophisation de contact et de la dynamique progressive naturelle qui fait régresser les surfaces de pelouses menacent à moyen et long terme le site. Néanmoins, il s'agit des derniers secteurs de versant calcaire de l'Oise non urbanisé sur Lutétien et des ultimes conditions mésoclimatiques submontagnardes de la vallée dans son parcours tertiaire. A noter encore, la vitalité exceptionnelle du Buis, qui suggère une probable spontanéité de l'arbuste en liaison avec le caractère thermo-montagnard du mésoclimat (il en est de même pour l'If, probablement spontané aussi).

#### 3.3.2 Relation au projet

##### 3.3.2.1 Distance

Comme mis en évidence dans le paragraphe §2.1.2, les emprises du site COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL (FR2200379) se situent à une distance de plus de 1km minimum du projet de passerelle sur l'Oise.

De ce fait, il ne saurait constituer une menace directe pour les habitats du site ou les espèces qui y sont présentes (flore, entomologie).

Du fait de sa distance, l'ouvrage n'a pas d'impact non plus sur le premier critère identifié de vulnérabilité du site, qui est l'urbanisation.

##### 3.3.2.2 Lien par l'Oise

Un lien possible entre le site du projet et le site Natura 2000 est l'Oise, qui passe sous l'ouvrage et longe les emprises. L'emprise aval pourrait être affectée par d'éventuels

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: 20 / 24
-------------------	-------------------------	---------------

rejets de l'ouvrage. Les différents aspects de cette influence éventuelle sont passés en revue ci dessous, avec pour grille de lecture les recommandations de la Loi sur l'Eau. L'ouvrage fait par ailleurs l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 3.3.2.2.1 Prélèvements

Pendant l'exploitation de l'ouvrage, il n'est pas envisagé de pratiquer de prélèvements dans l'Oise.

Pendant la construction de l'ouvrage, des prélèvements de rabattement de nappe pourrait être effectués pour la réalisation des fondations ; le pompage sera dans tous les cas inférieur à 400m<sup>3</sup>/heure (seuil nécessaire pour une déclaration au titre de la Loi sur l'eau) et n'affectera pas le débit de l'Oise puisque l'eau y sera rejetée.

L'impact sur l'emprise du site Natura 2000 située en aval de l'ouvrage sera donc nul.

#### 3.3.2.2.2 Rejets

Durant la phase de chantier, des mesures seront prises pour éviter les rejets accidentels et les pollutions dans l'Oise, en particulier :

- les fuites d'hydrocarbures ou lubrifiants (par le stockage sur bac de rétention, et la prévision de dispositifs de contention en cas fuites d'engins).
- la laitance de ciment ou béton (par des aires de lavage dédiée des bennes à béton, et le contrôle des opérations de coffrage et coulage de béton)

Durant l'exploitation de l'ouvrage, les rejets de l'ouvrage sont limités aux eaux de ruissellement passant sur la travée centrale, soit une surface de 430m<sup>2</sup> maximum. Cette surface générant un rejet d'eaux pluviales est très faible ; elle est en particulier inférieure au seuil au delà duquel une déclaration au titre de la Loi sur l'eau est nécessaire (10.000m<sup>2</sup>).

De plus ces rejets sont très faiblement pollués :

- La passerelle n'étant pas accessible aux véhicules, les rejets d'eaux de ruissellement ne contiennent pas d'hydrocarbures ou d'huiles.
- La passerelle pourrait ponctuellement être traitée en cas de gel par des sels de déverglaçage, mais générerait alors un rejet de sels très faible (de l'ordre de 20kg par jour de traitement au maximum) et très largement en deçà du seuil au delà duquel une déclaration au titre de la Loi sur l'eau est nécessaire (1000kg par jour).

L'impact de ces rejets sur l'emprise du site Natura 2000 située en aval de l'ouvrage sera donc nul.

De plus, du fait de ces rejets très limités l'ouvrage n'a donc pas d'impact sur le second critère identifié de vulnérabilité du site, qui est l'eutrophisation de contact (fertilisation des eaux dû à un apport de composés azotés et phosphorés)

#### 3.3.2.2.3 Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique

L'ouvrage ne présente aucun obstacle dans le lit mineur de l'Oise. L'emprise cumulée de ses appuis dans le lit majeur de l'Oise est très limité (environ 400m<sup>2</sup>) et surtout ne présente pas d'impact notable sur l'écoulement des crues de par les facteurs suivants :

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>21</b> / 24
-------------------	-------------------------	----------------------

- Grande perméabilité aux crues (structure sur poteaux, au dessus du sol)
- Rampe située sur la rive Nord en site urbanisé, où de nombreux obstacles nettement plus conséquents existent déjà.
- Rampe située sur la rive Sud parallèle au cours d'eau, offrant peu de surface, et dans une étendue vaste et dégagée propice à l'expansion des crues (parc de l'île)

Cette absence d'impact de l'ouvrage sur les écoulements et les crues implique également une absence d'impact sur l'emprise du site Natura 2000 située en aval de l'ouvrage.

### 3.3.3 Conclusion pour le site des Coteaux de l'Oise autour de Creil

En conclusion, de part sa nature et son éloignement, le projet de passerelle n'a donc manifestement **pas d'impact significatif sur le site** des Coteaux de l'Oise autour de Creil.

### 3.4 REMARQUE AU SUJET DES ZNIEFF SITUÉES A PROXIMITÉ

#### 3.4.1 Position des ZNIEFF

Indépendamment des sites Natura 2000, le projet se trouve également à proximité de la ZNIEFF 220005064 - MASSIF FORESTIER D'HALATTE :



Localisation de la passerelle (point rouge) et des ZNIEFF (en vert) - source : site INPN

Le massif forestier de l'Halatte a été identifié en ZNIEFF de type 1 notamment pour sa richesse en chauve-souris

#### 3.4.2 Espèces présentes dans la ZNIEFF

Une espèce de chauve souris, le Petit Rhinolophe, a servi à la désignation en zone Natura 2000 du site "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville". Même si l'emprise Natura 2000 est située à une distance de 6km minimum, une présence de Petit Rhinolophe sur le site de la passerelle pourrait éventuellement avoir lieu, notamment dans des combles de bâtiments industriels tel que celui situé au 101 rue Jean Jaurès.

Sa démolition intervient dans le cadre de la ZAC de Gournay-les-Usines, autorisée par ailleurs et qui devra le cas échéant envisager les mesures pour considérer l'éventuelle trace d'une colonie de reproduction de chauve-souris.

© RFR, Ingénieurs	Auteur: RV Visa: JFB	Page: <b>23</b> / 24
-------------------	-------------------------	----------------------

## 4. CONCLUSION

### 4.1 NATURA 2000

L'évaluation préliminaire de l'impact du projet effectuée au §3 sur les trois sites Natura 2000 identifiés dans un rayon de 10km au §2.1.2 conclut à **une absence d'impact** du projet de passerelle sur l'Oise sur ces sites.

### 4.2 ZNIEFF

L'impact potentiel concernant les espèces de chauve souris présentes dans la ZNIEFF 220005064 - MASSIF FORESTIER D'HALATTE située à proximité a été pris en compte dans le projet.

Les mesures de reconnaissance, et les éventuelles mesures conservatoires permettant d'éviter une destruction d'une colonie de reproduction seraient à prendre en compte dans le cadre des aménagements de la ZAC de Gournay-les-Usines.